https://fogendarmerie.fr

COMMUNIQUÉ

ISS PATS

Évolution des cotisations de l'ISS PATS au 1er juillet 2025

À compter du 1er juillet 2025, les taux de cotisations de l'ISS PATS vont être augmentés :

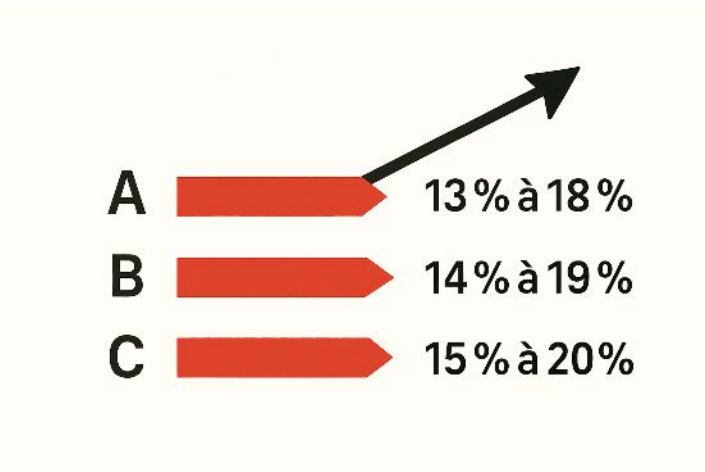

Malgré cette augmentation des taux, le montant brut de l'ISS PATS versé aux agents reste fixé à 160 € par mois. En conséquence, cette hausse du pourcentage appliqué au traitement brut entraînera une augmentation des cotisations.

Cela signifie que le montant net de l'ISS versé chaque mois aux agents va diminuer. En effet, les cotisations prélevées seront plus importantes sans, pour autant, que le montant brut perçu n'augmente. Cette diminution sera de l'ordre de 10 à 25€.

La prime mensuelle sera revalorisée à compter du 1er juillet 2027, avec un montant porté à 200 € brut par mois.

A l'instar d'UN1TÉ, le SNPC FO GENDARMERIE demande que la revalorisation à 200€ brut/mois soit mise en œuvre le plus rapidement possible !

Lien simulateur ISS PATS